

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



**Quimperlé
 Communauté
 Kemperle
 Kumuniezh**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 23 septembre 2021, s'est réuni le 30 septembre 2021 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice : 52
Présents : 43 jusqu'à 18h25 puis 44 jusqu'à 19h25, 45 jusqu'à 19h50 puis 44
Votants : 50 jusqu'à 18h25, puis 52
Secrétaire de séance : Marie-Louise GRISEL

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO : Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC : Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Guy DOEUFF, Martine PRIMA, Denis BARGUIL
BAYE : Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT : Jacques JULOUX, Denez DUIGOU
GUILLIGOMARC'H : Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX : Elina VANDENBROUCKE (arrivée à 19h25), Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ : Corinne COLLET
MELLAC : Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER : Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Franck BERTHET, Christelle FENEON, Christophe RIVALLAIN
QUERRIEN : Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ : Danièle KHA, Patrick TANGUY, Pascale DOUINEAU (départ à 19h50), Michel FORGET, Danièle BROCHU, Marie-Madeleine BERGOT, Eric ALAGON, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ : Yves BERNICOT (arrivée à 18h25), Lorette ROBERT-ROCHER
RIEC-SUR-BÉLON : Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Gilles GENTIL
SAINT-THURIEN : Michel CHARPENTIER
SCAËR : Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Jean-François LE MAT, Robert RAOUL, Danielle LE GALL
TRÉMÉVÉN : Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO), Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Loïc PRIMA (CLOHARS), Isabelle MOIGN (MOELAN), Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE), Gérard JAMBOU (QUIMPERLE), Leslie COLLINS (REDENE), Florence PENCHE (RIEC)

POUVOIRS :

Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO) a donné pouvoir à Jean-Luc EVENNOU (ARZANO)
 Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)
 Loïc PRIMA (CLOHARS) a donné pouvoir à Christophe LESCOAT (MELLAC)
 Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX) a donné pouvoir à Daniel HANOCQ (LE TREVOUX) jusqu'à 19h25
 Isabelle MOIGN (MOELAN) a donné pouvoir à Franck BERTHET (MOELAN)
 Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
 Gérard JAMBOU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
 Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Patrick TANGUY (QUIMPERLE) à partir de 19h50
 Leslie COLLINS (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)
 Florence PENCHE (RIEC) a donné pouvoir à Aude MARSILLE (RIEC)

DCC2021-193

POLITIQUES PUBLIQUES COMMUNAUTAIRES

3- ENVIRONNEMENT

**Transition énergétique - Amélioration du patrimoine bâti des collectivités -
 Conventions financières pour le versement des aides du programme ACTEE et du fonds
 de concours maîtrise de l'énergie (annexe)**

En 2017, Quimperlé Communauté a placé la transition énergétique comme un des fondements du PADD du SCoT et en 2020, le Plan Climat a été approuvé fixant des objectifs ambitieux pour le territoire.

La maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables constituent un enjeu intercommunal et les fonds de concours mis en place depuis 2011 concourent à accompagner les communes pour le relever.

Quimperlé Communauté soutient les études énergétiques, les travaux de rénovation permettant d'augmenter notablement la performance énergétique des bâtiments communaux et le développement des énergies renouvelables.

Début 2020, Quimperlé Communauté en partenariat avec Lorient Agglomération a été lauréate de l'appel à projets CEE ACTEE porté par la FNCCR.

A ce titre, Quimperlé Communauté et les 16 communes bénéficient de financements pour la réalisation d'audits énergétiques et la mise en place d'outils permettant d'améliorer la connaissance, le suivi des consommations et ainsi optimiser la performance énergétique de leur patrimoine bâti. Ainsi Quimperlé Communauté va bénéficier de financements pour l'acquisition d'un logiciel de suivi des consommations énergétiques des collectivités, d'outils de mesure et la réalisation d'audits énergétiques sur 3 sites.

Quimperlé Communauté est coordonnateur du groupement auprès de la FNCCR pour le compte des communes et de Lorient Agglomération. A ce titre, les appels de fonds au regard des actions réalisées lui sont versés.

Des conventions financières avec les communes permettent de leur reverser les montants perçus pour leurs actions.

Le tableau ci-dessous liste les actions financées :

Commune	Bâtiment	Typologie Action	Nb	Montant HT	Montant aide ACTEE	Montant Fdc QC	Autofinancement commune
Clohars-Carnoët	Mairie	Audit énergétique	1	4 550 €	1 500 €	1 525 €	1 525 €
Clohars-Carnoët	Ecole St Maudet	Audit énergétique	1	4 712 €	1 500 €	1 606 €	1 606 €
Clohars-Carnoët	Groupe scolaire Kerjoseph	Audit énergétique	1	6 012 €	1 500 €	2 256 €	2 256 €
Clohars-Carnoët	Parc des sports	Audit énergétique	1	4 387 €	1 500 €	1 444 €	1 444 €
Clohars-Carnoët	Maison des associations	Audit énergétique	1	4 387 €	1 500 €	1 444 €	1 444 €

QUIMPERLE COMMUNAUTE

Envoyé en préfecture le 05/10/2021
 Reçu en préfecture le 05/10/2021
 Affiché le
 ID : 029-242900694-20210930-D2021_193-DE

Clohars-Carnoët	Ateliers municipaux	Audit énergétique	1	4 550 €	1 500 €	1 525 €	1 525 €	
Le Trévoux	Groupe scolaire	Sous compteur électrique	1	240 €	180 €		60 €	
Le Trévoux	Groupe scolaire	Sous Compteur de Calorie	2	1 560 €	1 170 €		390 €	
Moëlan-sur-Mer	Gymnase Parc ar hoat	Sous Compteur de Calorie	3	2 026 €	1 519 €		506 €	
Moëlan-sur-Mer	Gymnase Parc ar hoat	Module de télégestion	1	2 821 €	2 116 €		705 €	
Moëlan-sur-Mer	Gymnase Parc ar hoat	Sous compteur eau	1	247 €	185 €		62 €	
Moëlan-sur-Mer	Salle Ellipse	Sous Compteur de Calorie	2	2 025 €	1 518 €		506 €	
Moëlan-sur-Mer	Salle Ellipse	Module de télégestion-supervision	1	3 496 €	2 622 €		874 €	
Moëlan-sur-Mer	Groupe scolaire du bourg	Sous Compteur de Calorie	1	2 341 €	1 756 €		585 €	
Moëlan-sur-Mer	Groupe scolaire du bourg	Module de supervision	1	11 984 €	8 988 €		2 996 €	
Moëlan-sur-Mer	Gymnase cosec	Audit énergétique	1	6 000 €	1 500 €	2 250 €	2 250 €	
Moëlan-sur-Mer	Ecole maternelle Kergroës	Audit énergétique	1	5 000 €	1 500 €	1 750 €	1 750 €	
Querrien	Mairie	Sous Compteur de Calorie	1	1 992 €	1 494 €		498 €	
Querrien	Mairie	Module de télégestion	1	5 061 €	3 796 €		1 265 €	
Querrien	Salle multifonction	Audit énergétique	1	2 500 €	1 250 €	625 €	625 €	
Querrien	Mairie	Audit énergétique	1	3 250 €	1 500 €	875 €	875 €	
Quimperlé	Mairie	Audit énergétique	1	2 000 €	1 000 €	500 €	500 €	
Quimperlé	Gymnase de Kerneuzec	Audit énergétique	1	3 000 €	1 500 €	750 €	750 €	
Quimperlé	Ecole Brizeux	Audit énergétique	1	3 000 €	1 500 €	750 €	750 €	
Quimperlé	Pôle Jeunesse	Audit énergétique	1	3 000 €	1 500 €	750 €	750 €	
Quimperlé	Ateliers municipaux	Audit énergétique	1	3 000 €	1 500 €	750 €	750 €	
Rédéné	Groupe scolaire des marronniers	Audit énergétique	1	6 000 €	1 500 €	2 250 €	2 250 €	
Saint Thurien	Mairie + Ecole	Sous Compteur de Calorie	5	2 062 €	1 547 €		516 €	
Tréméven	Médiathèque + Ty coz (salle associative)	Sous Compteur de Calorie	2	3 422 €	2 567 €		600 €	
Tréméven	Cuisine Maternelle	Sous compteur gaz	1	620 €	465 €		125 €	
Tréméven	Cuisine Maternelle	Télérelève	1	4 000 €	3 000 €		1 000 €	
Tréméven	Médiathèque + Ty coz (salle associative)	Audit énergétique	1	5 250 €	1 500 €	1 875 €	1 875 €	
TOTAL					114 494 €	57 672 €	22 924 €	33 898 €

Les projets de convention sont annexés à la présente délibération.

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER l'attribution et le versement des fonds de concours maîtrise de l'énergie de Quimperlé Communauté
- AUTORISER le Président à signer les conventions d'opérations correspondantes intégrant également le reversement du financement ACTEE

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE l'attribution et le versement des fonds de concours maîtrise de l'énergie de Quimperlé Communauté
- AUTORISE le Président à signer les conventions d'opérations correspondantes intégrant également le reversement du financement ACTEE


ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,


Sébastien MIOSSEC

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le

ID : 029-242900694-20210930-D2021_193-DE

Convention financière Fonds de Concours Maîtrise de l'énergie et programme CEE ACTEE

Convention
liant Quimperlé Communauté
et la commune de **XXXXX**



Logo
programme CEE
ACTEE

Logo
commune

ENTRE

D'UNE PART,

Quimperlé Communauté, sise 1 rue Andreï Sakharov, 29394 Quimperlé Cedex représentée par Monsieur Sébastien MIOSSÉC, Président, habilité par une délibération en date du 30 septembre 2021,

ET

D'AUTRE PART,

La commune de XXXXXXX, sise, XXXXX, représentée par XXXXX, Maire, habilité par une délibération du XXXXXX,

PREAMBULE

Par délibération en date du 29 septembre 2011 (complétée par délibération du 24 mai 2012), le conseil communautaire de Quimperlé Communauté a jugé que les économies d'énergie et les moyens de production d'énergie renouvelable constituaient un enjeu intercommunal et qu'il était de sa responsabilité d'accompagner les projets des communes sur les bâtiments communaux d'intérêt commun à usage public.

Depuis, le Pacte financier et fiscal, adopté par le conseil communautaire en février 2016, confirme la volonté de Quimperlé Communauté d'aider ses communes membres au travers des dispositifs de fonds de concours.

Un règlement applicable à l'ensemble des fonds de concours a été mis en place par Quimperlé Communauté. Il contient deux parties :

- Partie 1 : dispositions générales, approuvée lors du conseil communautaire du 30 mars 2017
- Partie 2 : dispositions particulières, approuvée lors du conseil communautaire du 18 mai 2017

En cohérence avec le positionnement de la transition énergétique comme un des fondements du PADD du SCoT et la mise en œuvre d'un Plan Climat Air Energie Territorial, Quimperlé Communauté a réaffirmé sa volonté de poursuivre son soutien aux communes sur les enjeux énergétiques avec la poursuite de deux fonds de concours : Maîtrise de l'énergie pour l'amélioration du patrimoine bâti et énergies renouvelables.

Le programme ACTEE

Début 2020, Quimperlé Communauté en partenariat avec Lorient Agglomération a été lauréate de l'appel à projets CEE ACTEE porté par la FNCCR. A ce titre, Quimperlé Communauté et les 16 communes bénéficient de financements pour la réalisation d'audits énergétiques et la mise en place d'outils permettant d'améliorer la connaissance, le suivi des consommations et ainsi optimiser la performance énergétique de leur patrimoine bâti.

Quimperlé Communauté est coordonnateur du groupement auprès de la FNCCR pour le compte des communes et de Lorient Agglomération. A ce titre, les appels de fonds au regard des actions réalisées lui seront versés.

La présente convention permet à Quimperlé Communauté de reverser les fonds perçus au titre des actions à la commune.

EN CONSEQUENCE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention a pour objet le versement des financements du programme ACTEE et du fonds de concours maîtrise de l'énergie à la commune de XXXXXXXX voté lors du conseil communautaire du 30 septembre 2021.

La commune de XXXXXXXX a sollicité l'octroi de ces financements pour :

- Liste

Cette sollicitation a fait l'objet d'une délibération de la commune en date du XXXXXXXXXXXX.

L'ensemble des actions et leur plan de financement est présenté dans le tableau ci-dessous :

Bâtiment	Typologie Action	Nb	Montant HT	Montant aide ACTEE	Montant Fdc QC	Autofinancement commune
----------	------------------	----	------------	--------------------	----------------	-------------------------

ARTICLE 2 - FINANCEMENT ACTEE

Le financement prévisionnel apporté par le programme CEE ACTEE est de **XXX €**.

Les audits énergétiques sont financés à hauteur de 50 % du montant HT avec une dépense éligible plafonnée à 3 000 €.

Les équipements et matériels sont financés à hauteur de 75 % du montant HT, hors pose.

ARTICLE 3 - MONTANT DU FONDS DE CONCOURS

Le montant de fonds de concours s'élève à **XXX €**.

Au terme de l'opération, si la part restant à charge de la commune s'avère inférieure à l'estimation de base ayant déterminé le montant du fonds de concours, le fonds de concours sera versé au vu des dépenses et recettes effectivement justifiées.

Si la part restant à charge de la commune s'avère supérieure à l'estimation de base, le montant définitif du fonds de concours ne pourra excéder le plafond validé par le conseil communautaire et notifié à la commune. Toutefois, et afin de prendre en compte d'éventuels avenants, un dépassement de 5% maximum du reste à charge pourra être pris en compte dans la limite du plafond prévu.

ARTICLE 4 - MODALITES DE VERSEMENT ET JUSTIFICATIFS

Quimperlé Communauté versera le financement CEE ACTEE et le fonds de concours sur présentation des factures et d'un état visé par le Comptable Public des dépenses réalisées et des recettes (subventions de toute nature) effectivement perçues.

Le dernier appel de fonds pour le programme ACTEE a lieu fin octobre 2021. Pour compléter le dossier de demande de versement, Quimperlé Communauté devra avoir reçu au plus tard **le 25 octobre** les factures et état des dépenses visé du Trésor Public.

ARTICLE 5 - OBLIGATIONS EN MATIERE DE PUBLICITE

La commune s'engage à afficher les financements du programme ACTEE et de Quimperlé Communauté, à apposer le logo du programme et de Quimperlé Communauté sur tout document informatif relatif à l'opération et à faire connaître le soutien financier qu'elle a reçu.

ARTICLE 6 - DUREE DE LA CONVENTION

La convention prend effet à compter de sa signature par les deux parties. Elle aura une durée de validité de 1 an.

ARTICLE 7 - RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait en 2 exemplaires à Quimperlé, le

Le Président de Quimperlé Communauté,

Le Maire de XXXXXXX,

Sébastien MIOSSEC

XXXXXXX